

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2024

Compte-rendu affiché le : 24 juin 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2024

N° 24-05-12

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Décisions du maire –
information du conseil
municipal

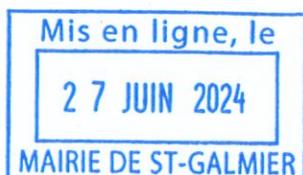
Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Christian BECUWE – Suzanne BOICHON - Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY - Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - André HUBERT - Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Mireille PAULET à Marie-Hélène BRUNET - Guy BERNE à Philippe DENIS – Daniel DUCROS à Jacques DECHANDON – Françoise PION à Gérard ALLANCHE – Serge GRANGE à Gérard GRANGE – Céline BENNICI à Suzanne BOICHON.

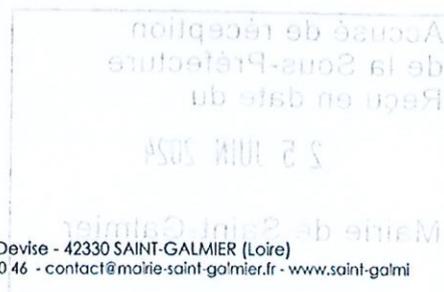


Membre absent : Geneviève NIGAY.

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

25 JUIN 2024

Mairie de Saint-Galmier

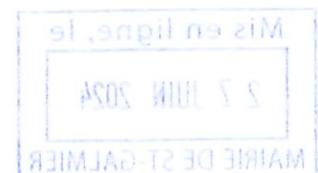


OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

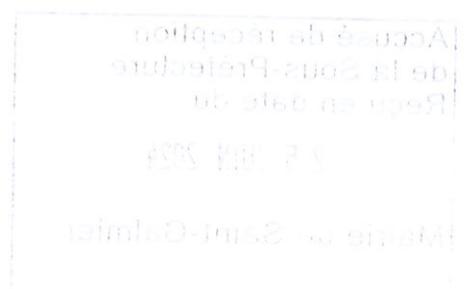
- Décision n°2024-64 – Convention pour la signature d'une charte d'occupation précaire ayant pour but d'encadrer le stationnement des gens du voyage sur un terrain non prévu à cet effet sur le site de l'aérodrome de Saint-Galmier. L'occupation se fera du 10 mai au 20 mai 2024 contre une redevance forfaitaire d'un montant de 2 250 €.
- Décision n°2024-65 – L'ETOILE – Contrat pour un spectacle de pyrotechnie pour le dimanche 14 juillet 2024 pour un montant de 8 001,00 € TTC
- Décision n°2024-66 – KBO – Contrat de cession de droits de représentation pour un spectacle COURCHEVAL en date du samedi 22 juin 2024 à 19h30 pour un montant de 2 000 € HT soit 2 110 € TTC.
- Décision n°2024-67 – CROIX BLANCHE – Convention de dispositif prévisionnel de secours n° 211 401 pour le championnat national de Pump Track en date des 27 et 29 septembre 2024 pour un montant de 470 € TTC.
- Décision n°2024-68 – LOIRE LE DEPARTEMENT – Convention portant sur le versement d'une subvention entre le département de la Loire et la commune de Saint-Galmier au titre des actions financées dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées pour une participation à hauteur de 1 500 € pour l'action « Bouger en Musique ».
- Décision n°2024-69 – NEWFI – Contrat de location longue durée pour 3 défibrillateurs AED avec accessoires et sacoche de transport pour la crèche des galopins, le poney club et l'aérodrome pour une durée de 60 mois à compter du 2 mai 2024 soit jusqu'au 01 mai 2029 pour un montant trimestriel de 567,00 € HT.
- Décision n°2024-70 – ALTERDOKEO – Contrat de maintenance et d'assistance pour 3 défibrillateurs AED : Crèche des galopins ; Poney Club ; Aérodrome - Pour une durée de 5 ans à compter du 2 mai 2024.
- Décision n°2024-71 – SMACL – Avenant n°4 au contrat AO RC n°3010-0002 pour la révision de la cotisation 2023 à hauteur de 1 899,31€ HT.
- Décision n°2024-72 – CIMAISE ARCHITECTES – Contrat d'OPC (mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination) pour la construction d'un parking silo à la Rose des Vents, pour un montant fixé à 40 000 € HT soit 48 000 € TTC
- Décision n°2024-73 – PRISMATRONIC – Contrat de maintenance pour les panneaux led pour une durée de 5 ans à compter du 24 mai 2024, gratuit pour les deux premières années puis d'un montant de 971 € HT pour les années 3, 4 et 5.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

25 JUIN 2024

Mairie de Saint-Galmier



- Décision n°2024-74 – Signature de diverses conventions concernant la régularisation de la prolifération des chats errants sur le territoire de la commune de Saint-Galmier :
 - Convention de prestation pour la gestion des chats errants conclue avec la clinique vétérinaire ARGOS situé sur la commune de Montrond les Bains à compter du 1er juin 2024 et pour une durée de 1 an ;
 - Convention de prestation pour la gestion des chats errants conclue avec la clinique vétérinaire des Bulles Vertes situé sur la commune de Saint-Galmier à compter du 1er juin 2024 et pour une durée de 1 an.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 24 juin 2024.

LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

25 JUIN 2024

Mairie de Saint-Galmier